L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 6 NOVEMBRE 1879.

CANDIDATURES

—DU—

PARTI DÉMOCRATE.

POUR GOUVERNEUR,
LOUIS A. WILTZ,
d'Orléans.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
S. D. McENERY,
de Ouachita.

POUR ATTORNEY-GÉNÉRAL,
J. C. EGAN,
de Claiborne.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
WILL. A. STROTHG,
de Winn.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
d'Iberville.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
E. H. FAY,
d'Ext-Feliciana.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 5 novembre.—Temps un peu plus chaud, vents chauds de l'est au sud, baisse du baromètre.

Température du 4 novembre 1879.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	62	8
Midi	80	17
3 P. M.	84	18
9 P. M.	65	16

Bulletin météorologique,
Mardi, 4 novembre, 9 h. 45 P. M.

Tonnage de Mississippi pour les villes ci-dessous :

Augusta, Géo.	56	Louisville, Ky.	41
Atlanta	62	Memphis, Tenn.	55
Cincinnati, O.	52	Nashville, Tenn.	58
Columbus, Géo.	64	Natchez, Miss.	72
Chattanooga, Tenn.	60	New Orleans, La.	68
Cairo, Ill.	49	Pittsburg, Pa.	46
Charleston, S. C.	71	Shreveport, La.	64
Evansville, Ind.	47	Vicksburg, Miss.	68
Florence, Ala.	57	Wheeling, W. Va.	39
Huntsville, Ala.	59	Wilmington, N. C.	65

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta, Géo.	5.06	Louisville, Ky.	1.04
Atlanta, Ill.	4.00	New Orleans*...	12.80
Cincinnati, O...	2.01	Omaha, Neb.	2.02
Columbus, Géo.	2.04	Pittsburg, Pa.	0.03
Chattanooga, Tenn.	2.00	Shreveport, La.	
La Crosse, Wis.	1.07	St. Louis, Mo.	0.08
Memphis, Tenn.	1.08	Vicksburg, Miss.	2.07
Nashville, Tenn.	2.03	Wheeling, Wes.	2.07
Natchez, Miss.	3.09	Yazoo, Miss.	3.06

*Au-dessus du niveau de basses eaux de 1874.

ARCHER H. ROSE,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Statistique, Mouvement et Etoile inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures :

MARIAGE.—John Monahgan à Mlle Catherine Brown.

NAISSANCES.—Mme Louis Berger, un garçon.
" Mme Louis Berger, un garçon.
" Adrien J. Janvier, un garçon.
" Dr H. F. Wahl, une fille.
" Frank Kiewert, une fille.
" Mme Jos. Hagan, une fille.
" Pierre Rock, une fille.
" Julius Winkuhler, une fille.
" Mme Jos. Lafon, une fille.
" Alex. S. Hardy, un garçon.
" Thos. Grever, une fille.
" Charles Stoehl, une fille.
" Adrien Rouede, un garçon.
" Joseph A. Brugier, une fille.

DÉCÈS.—John Kelly, 45 ans.
Percival A. McMurray, 2 ans.
Clara L. Dyer, 19 mois.
Caroline R. Ehlert, 36 ans.
Mlle A. Rivier, 72 ans.
Josephine Roquivert, 7 ans.
Arnold Johnson, c. 36 ans.
Andrew Alexander, c. 45 jours.
E. C. Johnson, 46 ans.
John Henry, c., 6 ans.
Theodore Fry, 2 mois.
David C. Hensel, 1 an.
Peter Irving, c. 72 ans.
Hugh Thomas William Colleen, 67 ans.
Mary Davis, c., 2 mois.

Un point de droit décidé contre la ville.—Les cours ont-elles autorisée à lancer des writs de fieri-facias pour l'exécution de jugements rendus contre la Nlle-Orléans ? L'honorable Wonde, juge de la Cour de circuit des Etats-Unis, a décidé la question affirmativement.

La corporation, s'étayant d'une loi de la Louisiane—celle du 17 mars 1870—demandait au tribunal de défendre au greffier de la cour fédérale et au marshal des Etats-Unis de lancer de writs.

La loi du 17 mars 1870, dit le magistrat, ne s'applique pas aux cours des Etats-Unis : elle s'applique aux cours de l'Etat, et à ces cours seulement. Elle est été nulle si la Législature l'avait appliquée aux cours des Etats-Unis.

U. S. vs. Halstead, 10 Wheat., 51 ; Boyle vs. Zacharie, 6 Pet. 648 ; Beers vs. Haughton, 9 Pet. 329.

Dans cette dernière cause, la cour suprême des Etats-Unis a dit : "En second lieu, il est également clair que ces lois d'Etat ne nearaient, *proprio rigore*, empêcher les procédures des cours des Etats-Unis"*. Les lois d'Etat ne peuvent pas contrôler l'exercice des pouvoirs du gouvernement national, limiter ou affecter, d'une manière quelconque, les procédures des cours nationales. Toute l'efficacité de ces lois, dans les cours des Etats-Unis, dépend des lois du Congrès."

Le cour de circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane, n'a jamais, a continué le juge, adopté la loi du 17 mars 1870 ; conséquemment si cette loi de la Louisiane doit contrôler les procédures de la cour, il faut qu'elle le fasse en vertu d'une loi du Congrès. Il n'y en a pas une seule qui adopte, pour les tribunaux fédéraux, avant qu'elles soient décrétées, les lois des Etats relativement aux procédures, sur la politique du Congrès n'a jamais été de les adopter.

Le cinème 6 de la loi fédérale du 1er juin 1872—aujourd'hui les clauses 915 et 916 des United States Revised Statutes—n'a pas pour but de limiter le pouvoir des cours des Etats-Unis quant à l'exécution de leurs décrets, leur imposant les restrictions et les limitations auxquelles la loi de l'Etat pourvoit dans des cas particuliers. Les termes indiquent une extension et non une limitation du pouvoir des cours fédérales. Le juge n'a pas pu vouloir que la loi fût interprétée de manière à donner à un demandeur une exécution quelconque dans certains cas, car ce refus équivaudrait à un déni de son droit à un mandamus destiné à rendre obligatoire l'exécution du décret qu'il aura obtenu.

Le juge après avoir dit que l'opinion qu'il exprime dans la cause actuel a toujours été celle de la cour de circuit, le avoir cité, à l'appui de ses assertion, le jugement rendu dans le procès de la ville contre John A. Morris, a refusé l'injonction que demandaient les autorités municipales.

Conseil de ville.—Le Conseil de ville n'est réuni, hier, à midi. M. Patton, maire, MM. Bohne, Chevallay, Glynn, Hennen, Isaacson, Marks et Manley étaient présents.

Le contrôleur a lu le rapport mensuel de l'administrateur du département des finances et de l'administrateur du département des comptes publics pour les mois de septembre et d'octobre ; on voit quelques extraits :

RECEPTION DE TAXES.

	Sept. 30	Oct. 31
1879	$20,037 27	$16,501 15
1878	4,206 88	1,587 67
1877	1,122 73	125 25
1876	327 93	147 00
1875	606 75	56 58
1874	325 30	52 28
1873	131 40	75 00
1871	165 00	129 88
1870		
1869	24 00	
Totaux	$36,675 21	$18,674 98

Principaux items :

Septembre.

Reliquat le 31 août	$149,735 57
Recettes	61,484 31
Total	$211,359 94
Débours	136,146 58
Reliquat le 30 septembre	$ 75,213 36

Octobre.

Reliquat le 30 septembre	$ 75,213 36
Recettes	682,477 77
Total	$757,691 13
Débours	757,691 13

dont $630,000 pour le rachat d'obligations converties et d'intérêts.

Le publication, dans le journal officiel, d'une ordonnance pourvoyant à la vente du droit de passage à une compagnie de chemin de fer, à la Nlle-Orléans, a été ordonnée.

L'ordonnance qui autorise l'endossage de 4,000 qui accorde une garantie au New Orleans Belt Railroad Company a été passée. Avant l'appel de M. Addison Lewis, L. J. Higby et autres, MM. Lewis et Higby étaient admis à voté dans la question.

Une résolution qui autorise MM. O. D. O'Reilly & Cie à construire leur chemin pour le droit près des quais de Jourdan-Street, entre les rues Dumaine et Montegut, a été présentée.

Le conseil a ordonné d'imprimer, dans le compte-rendu de la séance, une lettre par laquelle le général Beauregard et ses associés acceptent les conditions de l'ordonnance qui leur accorde le droit de poser des tuyaux pour leur compagnie de gaz. Cette compagnie sera connue sous le nom de Municipal Gas Company.

La démission de MM. George Swarbrick, of Lewis W. Perkins, membres du bureau des directeurs des écoles publiques, a été acceptée, M. Frank McElroy a été élu en remplacement de M. Swarbrick, et M. Louis Pradez en remplacement de M. Perkins.

Le secrétaire a lu une lettre du président des journalières de la Lorde—Longchamps—qui demandent protection.

Le conseil s'est ensuite ajourné à mardi prochain.

La députation du colonel Gillespie.—Le comité central républicain devait se réunir aujourd'hui, ainsi que nous l'avions annoncé, mais il a décidé, hier soir, à une heure avancée, qu'il attendrait, avant de songer au remplacement du colonel Gillespie, candidat au poste de lieutenant-gouverneur, des nouvelles du candidat aux fonctions de gouverneur, le juge Beattie, qui est, en ce moment, dans la paroisse Tensas, où le colonel réside.

Le comité espère que le juge aura de toute son influence pour engager le démissionnaire à revenir sur sa décision.

Paragraphes.—La Cour Suprême s'est ajournée, hier, en témoignage de respect pour la mémoire du juge Colleen, après quelques touchantes paroles du président, l'honorable Manning.—La cour de district se sont également ajournées. A la sixième, devant un grand nombre d'avocats, le juge Paul E. Theard a prononcé un remarquable éloge funèbre du défunt collègue, et a reçu les chaleureuses félicitations de ses auditeurs.

—Deux cent dix fermiers et artisans anglais, arrivés par le Teutonia, sont partis, hier matin, pour le Texas, par le chemin de fer de Morgan.

—Election, ce soir, à sept heures et demie, aux clubs des "Young Men" et "Workingmen" du cinquième ward, pour choisir les délégués à l'élection primaire de vendredi.

—Il a été constaté, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $33,432 29, dont $4,060 95 provenant des département du revenu intérieur, $1,300 as ce, $1,640, en billets, et 28 sous, en argent, provenant de la Banque, $4,000 du bureau de poste, $12,431 06 de différentes sources.

—MM. L. D. Manroner, J. F. Schutten, J. G. Rouvens, Joel Adams, P. Trotter, Chas. Gaulon, J. A. Basilique, F. Bodin, A. Lavois, L. N. Fouché, Joseph A. Girardot, J. E. Orates, Geo. Perrilliat, Wm. Barney, J. Martinez, Phares C. DePass, John H. Maage, G. P. D'Aquin, Joseph H. Bayli, E. M. Gipsad, jr., F. N. Judice, D. D. Rogers, A. de Wirl, F. B. Torregrosse, J. Joubert, Jos. Etienne Christen, jr., H. E. Boudereich, H. F. Warner, Thos. J. Hogan, Chas. Phelan, E. Volkman, E. Marques, D. A. DePass, E. J. Ewert, Sam Mary, E. Forcheisner, Oscar Stone, W. T. Logan, Percy Nugent, Henry Uthoff, M. K. O'Neil, F. Troschel, A. J. Bacon, Chas. Green, Ferdinand Marks, E. Blank, Wm. Kraft, J. W. Nolting, F. R. Adams, J. H. Northrup, George Peters, remplissent les devoirs de petits jurés, durant le mois de novembre, à la cour criminelle supérieure.

—Hier matin, entre sept et huit heures, Mme Valée a été renversée et écrasée à l'encoignure des rues Esplanade et Victoire, par la charrette de François Barres, laitier. Elle a eu la jambe droite cassée. Barres a été arrêté.

—Henry Gedrin, maître d'hôtel du steamer New-Orleans a fait arrêter Frank P. Oste, qu'il accuse d'abus de confiance et de détournement de fonds.

—MM. G. C. Bohne, Joseph Levigne, jr., Wm Silbernagel, Hamilton Salaun, Geo. Fause, Edgar Hines, A. Hartmann, I. Xiques, Otto Gorbach, W. L. Crescianni, Nicholas Klares, John Bessell, E. Burk, M. R. Severin, I. H. Paty, Paul Galatas, Gustave Sunring, Henry Weber, J. E. Frank, J. Robertson, C. O. Cummings, Léon Vidon, Martin Kramer, H. C. Dean, P. F. Laurent, E. Bell, jr., Ernest Relif, John Arney, George Locke, jr., John Lavalle, Stephen Acosta, sont les petits jurés de la première cour de district durant novembre.

—A la sixième cour de district, M. B. R. Forman a demandé que le maire et les administrateurs fussent enjoints de faire enlever les digues qui s'étendent sur toute la largeur de la rue Murat, à l'intersection de la rue d'Orléans, des deux côtés du canal d'Orléans jusqu'au niveau du côtean de la Métairie, et de faire construire un pont convenable sur le canal, à l'intersection de la rue Murat, de façon à rendre la rue Murat au public, de la rue du Canal au Parc de la ville. Le tribunal a lancé l'ordre.

—Le bateau à vapeur Robert E. Lee nous a apporté, de Vicksbourg, 5,311 balles de coton et 1,031 sacs de graines de coton.

—Le policeman Jones a tué un chien qui avait mordu M. L. Monde.

—Le juge de la cour criminelle supérieure a condamné à une semaine de prison de paroisse Thomas Hawkins, qui s'est reconnu coupable d'avoir assailli un officier de police.

—La succession d'Edouard Louis Beebe et celle de Robert Mc Dowell sont ouvertes à la deuxième cour de district.

—L'homme qu'on a trouvé nu et presque mourant dans la cyprière, sur le chemin de fer de Jackson, à vingt-six milles au-dessus de la ville, est allemand et se nomme (George Songheimer. Il est arrivé ici hier matin, et on l'a transporté à l'hôpital de charité. Il est encore d'une extrême faiblesse et peut à peine parler.

—La cinquième cour de district, à la demande de la compagnie des abattoirs, a lancé un mandamus qui oblège à M. James Stafford d'abattre des animaux sur l'autre rive du fleuve.

—Le grand jury a siégé hier ; il s'est ajourné à vendredi prochain, sans avoir présenté de rapport.

—Dans le mois expiré le 31 octobre, il a été inscrit, à la douane : 77 navires arrivés de ports étrangers, et 67 ont été expédiés pour des ports étrangers ; 35 sont arrivés de ports américains et 26 ont été expédiés pour des ports américains. Il y a eu 160 entrées de marchandises sujettes aux droits et 28 entrées de marchandises libres de droits. —Les droits et les importations se sont élevés à $129,549.64, la taxe au profit de l'hôpital de la marine à $1,545.57, la taxe du tonnage à $12,484.20. Les recettes ont atteint le chiffre de $147,399.37.

—La vente de la compagnie dite New Orleans Belt Rail Road Company, dont il est question, aujourd'hui, dans notre compte-rendu de la séance du Conseil, partira de l'intersection de la voie principale du Chico, St Louis and New Orleans Railroad, et de la rue Claiborne, traversera une courbe afin de passer dans la rue Clairborne, de la rue Claiborne s'étendra jusqu'à l'Avenue de la Louisiane et de celle-ci jusqu'à la rue Water ; du fleuve descendra la rue Water, et de la rue Water montera l'Avenue de la Louisiane jusqu'au pied de la rue Julia. Le chemin de fer ne devra transporter que du fret, et ne transportera des passagers qu'avec l'assentiment du Conseil.

Voyages remorqueurs aux bassins de l'amont pour des affrètements :

Emile F. Bailli à Charles Kimmel un terrain et emplacement, composé entre les rues Hermine et Piquet, Canal et Chemin montant 30 pieds de front sur la rue Hermine sur 150 pieds de profondeur. $1,930

Henry Wiltman à H. G. Gross, deux terrains et emplacement, compris entre les rues Laurel, Jordan, Milan et Chemin, montant à chacun 30 pieds de front sur la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds. 3975

Veuve Zeches Kuhnen à l'église catholique de Ste Marie, un terrain et emplacement compris entre les rues Esmonde, Burtin, Cambronne et Tullerman, mesurant 120 pieds de front sur la rue Esmonde sur une profondeur de 150 pieds. 1,800

Emile Bailli à Andreas Schreiber un terrain et emplacement compris entre les rues Jackson, Josephine, Laurent et Dryades, mesurant 30 pieds de front sur la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds. 1,695

Thomas Layton à J. T. Barrett et J. M. Wilson un terrain et emplacement compris entre les rues Claiborne, Dauphine, Philip et Bienville, mesurant 32 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds. 1,920

Jean Louis Bonnet à Louis Lambert un terrain et emplacement compris entre les rues Constance, Magazine, Antoine et Prytania, mesurant 31 pieds de front sur la rue Constance, par 120 pieds de profondeur. 6811

Mesnier Lacoste à John B. Walsh (1) un terrain et emplacement compris entre les rues Fern, Galvez, Florida et Roman, mesurant 54 pieds de face sur la rue Poydras par à peu près 120 pieds de profondeur ; (2) un terrain et emplacement dans la même lieu, mesurant 54 pieds de face sur la rue Galvez, par 90 pieds de profondeur. 5,500

Veuve R. Robert à J. M. Wilson un terrain et emplacement compris entre les rues Laurel, Jordan et les propriétés de Bertin et Hagan, mesurant 30 pieds de front sur la rue Laurel par 120 pieds de profondeur. 1,800

Joseph Bisbano à veuve J. Bisbano. 1. Un terrain et emplacement, compris entre les rues Bienville, Dauphine et Hospital, mesurant 32 pieds de front sur la rue Bienville sur 84 pieds de profondeur. 2. Un terrain et emplacement compris entre les rues Claiborne et Dauphine, mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine sur 84 pieds de profondeur. 3. Un terrain et emplacement compris entre les rues Claiborne et Dauphine, mesurant 30 pieds de front sur la rue Claiborne sur 84 pieds de profondeur. 5,000

Baptiste Lacoste à A. Gaiter à veuve J. Hoffman, un terrain et emplacement, composé entre les rues Dauphine, Claiborne, Conti et Bienville, mesurant 30 pieds de front sur la rue Conti sur 84 pieds de profondeur. 5,000

Baptiste Lacoste à A. Gaiter deux terrains et emplacement, compris entre les rues Conti, Claiborne, Bienville et Bienville mesurant chacun 30 pieds de front sur la rue Conti sur 84 pieds de profondeur. 10,000

Veuve Thibaut et al. Thos. Thomas un terrain et emplacement, compris entre les rues Claiborne, Dauphine, Bienville et St. Patrick, mesurant 30 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 84 pieds. 2,500

Veuve Thibaut et al. Thos. Thomas un terrain et emplacement, compris entre les rues Claiborne, Dauphine, Bienville et St. Patrick, mesurant 30 pieds de front sur la rue Bienville sur une profondeur de 84 pieds. 2,500

—La spéculation à New-York.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Il règne depuis quelques semaines une sorte de fièvre de spéculation qui est arrivée ces jours passés à son paroxysme, et dont les hommes d'affaires sérieux ont commencé à s'alarmer. Le mouvement a été accéléré dans les derniers jours par des bruits de combinaisons de proportions gigantesques entre les mains de MM. Vanderbilt, Jay Gould, et autres capitalistes de premier ordre, combinaisons qui auraient pour but de produire modifications dans la propriété et l'administration de plusieurs grandes lignes de chemin de fer. On exprimait même la crainte que ces arrangements ne fussent pas un acheminement de la compagnie de Erie, dont les tarifs, disait-on, étaient gouvernant menacés ; et, en somme, l'agitation a été telle que, dans la journée de mardi, cinq cent cinquante-trois mille actions de diverses lignes ont changé de mains.

La vérité est qu'on sait il n'est fait une fusion d'intérêts considérables, dont le résultat immédiat doit être de relier au New-York Central, dans un même système, plusieurs lignes secondaires, telles que la Northwest, le St. Paul, Lake Shore, Wabash, Michigan Central, Iron Mountain, etc. Mais on assure en même temps que ces arrangements n'auraient rien de compromettant pour l'Erie, avec qui, au contraire, M. Vanderbilt serait en parfait accord. Quoi qu'il en soit, les détails de l'affaire ne sont pas encore connus, et on assure qu'ils seront livrés au public dans un jour ou deux. Hier il y avait un peu moins d'animation dans Wall street, et l'émotion d'avant-hier était calmée. Il n'en subsiste pas moins de craintes inquiétantes à raison de la hausse extraordinaire des jours passés. Les gens prudents se hâtent de tirer leur épingle du jeu, et il y a déjà des embarras latents, qui pourront se révéler plutôt qu'ement d'un moment à l'autre, parmi ceux qui ce sont trop engagés.

La bête Faucné fait fureur à Fetour le Rouge.

Louis Reybaud.—Une dépêche de Paris en date du 31 octobre annonce la mort du publiciste Louis Reybaud.

Reybaud (Marie-Roch-Louis), littérateur et publiciste français, membre de l'Institut, né le 15 août 1799, à Marseille, où son père était négociant, fut destiné au commerce, fit un voyage au Levant et en Amérique de nombreux voyages, acquit une certaine aisance dans l'exportation des marchandises et n'aborda la carrière des lettres qu'en 1829, époque où il vint se fixer à Paris. Journaliste libéral, il écrivit tour à tour dans la *Voleur politique*, la *Révolution de 1830*, la *Tribune*, le *Constitutionnel*, et la *Cornaire* ; en même temps il lançait des satires contre le pouvoir, collaborait aux premiers numéros de la *Némésis* de Barthélemy et Méry, et publiait dans le poème de la *Dragonade* (1831, in-8), le règne de la Restauration.

L'écrivain vraiment populaire de M. Reybaud, est la plus remarquable sous le rapport de l'originalité, est son *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale*, critique spirituelle et bien observée des mœurs de la société française après la révolution de Juillet. Il essaya, mais avec moins de succès, de lui donner un pendant, en écrivant le pamphlet politique intitulé *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des République*s (1848).

Soutenu par le parti démocratique, M. Reybaud obtint, en 1846, l'un des mandats électoraux de Marseille et siéges sur les bancs de la gauche. La révolution de Février, comme il l'a dit plus tard, lui desilla les yeux. Elu représentant des Bouches-du-Rhône en 1849, comme candidat républicain et, en 1849, comme candidat du parti réactionnaire, il soutint en général par ses votes le gouvernement et consentit en 1851 à faire partie de la commission consultative qui suivit le coup d'Etat. Depuis cette époque, il partagea son temps entre ses nombreux romans et des articles sérieux fournis au *Journal des économistes* et à la *Revue des Deux-Mondes*.

(Courrier des Etats-Unis)

M. Louis Belmontet, ancien député au Corps législatif, est mort hier à l'âge de quatre-vingts ans passés.

M. Belmontet était né à Montauban le 26 mars 1799. Son père était d'origine italienne, et la véritable orthographe de son nom était *Belmonte*. Il fit ses études au lycée de Toulouse, où il avait obtenu une bourse. Son attachement pour la dynastie impériale s'affirmait déjà d'une telle façon, que sa bourse lui fut supprimée après le 20 mars 1815. Il publia les *Mêles de Waterloo* et plusieurs autres pièces de la même force, malgré les divergences d'opinions, dans la pléiade romantique de 1830. En 1849, deux satires qu'il publia le firent expulser de Toulouse par l'autorité. Il vint à Paris pour achever ses études de droit, qu'il devait bientôt pour la poésie et la politique.

L'œuvre principale de M. Belmontet est une tragédie faite en collaboration avec son compatriote Alexandre Soumet, et qui, sous le titre : *Une Fête de Néron*, fut représentée à l'Odéon en 1820. Quelque temps auparavant, il avait déjà un faire simple maître d'études à la pension Saint-Victor, où il succéda en cette qualité à Michel de Bourges. Après la révolution de Juillet, il fut reçu par la reine Hortense à Arenenberg et lui vous entièrement à la défense des idées de cette fille. On retrouve son nom mêlé à toutes les publications napoléoniennes, dans toutes les rédactions de journaux bonapartistes.

En 1852, il fut élu député de Castelsarrasin et défendit en toute occasion la politique impériale.

Durant cette période il publia de nombreux poèmes à la louange de l'empire. C'est dans une de ces odes que se trouve le fameux vers :

Le vrai feu d'artifice est d'être magnanime!

qui obtint un si prodigieux succès d'hilarité.

Réélu successivement député officiel au Corps législatif jusqu'en 1870, il abandonna la carrière politique au 4 septembre.

M. Belmontet était officier de la Légion d'honneur.

La répression en France.—Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux, la circulaire suivante :

"Paris, le 17 octobre 1879.

"Monsieur le procureur général,

"Depuis quelques semaines, certains journaux propagent sans scrupule des fausses nouvelles, et à la discussion loyale qui peut éclairer l'opinion publique, d'autres substituent l'injure et l'excitation contre le gouvernement de la République, en se livrant à la plus souvent à de violentes attaques contre la Constitution. Des manifestations factieuses, des provocations au renversement du Pouvoir légal se produisent dans les réunions, dans des discours et par des publications de toute espèce. De pareilles pratiques, si elles étaient tolérées, ne tarderaient pas à porter atteinte à l'autorité des lois, à inquiéter les populations et à compromettre les intérêts du pays.

"En conséquence, je vous prie de déférer aux tribunaux tous les discours, écrits ou actes qui vous paraîtraient contraires aux lois et susceptibles de répression.

"Recevez, Monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération distinguée.

"Le garde des sceaux, ministre de la justice,
E. Le Royer."

Rien de mieux pour la presse à coton qu'une peine de Black Crooks. *L'Etoile Rouge.*

—Nous avons reproduit la lettre de la marquise Giuseppina Raimondi, femme de Garibaldi, au *Pungolo* de Milan, au sujet du procès en nullité de mariage, qui lui est intenté par Garibaldi. Celui-ci vient d'adresser au *Secolo* un télégramme dont ce journal donne le résumé suivant :

Dans ce télégramme, le général écrit que la marquise Giuseppina Raimondi a cessé de la garde qu'il s'était imposée à lui-même afin de cacher la mauvaise conduite de cette dame" ; en présence de cette provocation de sa part, le général retire ce qu'on quelques mots l'histoire qui, pendant de longues années, a attristé son cœur loyal, désagréable de tout mensonge, et il dévoile les motifs qui l'ont forcé à quitter la maison Raimondi. "J'ai des preuves suffisantes, télégraphie le général, et je les produirai lorsqu'il sera temps."

—Le comble du champignon. Un Bordelais et un Marseillais sont établis dans un restaurant du boulevard. Le garçon apporte aux champignons!

—Ah!.... dit le Bordelais, comme ils sont petits !... rien décidément ne vaut les cèpes de chez nous, qu'on trouve au pied des arbres et qui sont comme des cassolettes.

—Mon bon.... chez moi, c'est bien plus fort ; on sent les arbres qu'on trouve au pied des champignons.

Cacatoès pour monsieur à Fetour le Rouge.

—Encore un peu de charabias. Celui-ci vient de la côte normande :

—Khadikalaka ladikaka?
—Odikalakalakoth.
—Larakaka ?
—Varakaka.
—Tradaction, à l'usage de M. Paul Bert :
—Qu'est-ce qu'elle dit qu'elle a encore, la fille à Colas ?
—Elle dit qu'elle a encore la colique.
—Qu'elle le casse !
—Oui, elle le casse.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

LES ELECTIONS.

New-York.

200 districts, collèges électoraux de ville sur 678 donnent à Cornell 20,457, à Robinson, 36,699, à Kelly, 18,067 voix.

New York, 4, 10 h. 50 du soir—La ville donne à Kelly 40,000 voix. Le vote en faveur de Potter est plus du double de celui de Cornell. Le ticket d'Etat, excepté le gouverneur, est élu. Le vote des officiers du comté est serré ; mais on croit que Tammany fera passer ses candidats.

Robinson a une pluralité de 6845.

Brooklyn, 10 h. 15 du soir.—31 districts de Brooklyn donnent à Cornell 5954. Robinson 7,029. Kelly 271.

New York, 11 h. 30.—426 polls de ville donnent à Cornell 29,600, à Robinson 37,406, à Kelly 27,228, à Hoskins 31,686 à Potter 31,843.

Il y a un gain sérieux pour le lieutenant gouverneur dans l'Etat.

Un extra de l'Express à 10 h. déclarait Cornell élu ; mais il regardait pourtant l'Etat comme douteux.

A minuit, Brooklyn donnait : Robinson 23,902, Cornell 18,198, Kelly 3091.

Washington, 4.—Une dépêche à la Gazette venant du New York World dit : La majorité de Robinson en ville est de 15,000. La balance du ticket a 50,000 voix et est élue. Les retours d'Etat accusent des gains et des pertes irrégaliers.

New York, 12 h. 30 matin.—500 polls de la ville donnent à Cornell, 33,522 ; Robinson, 43,561 ; Kelly 33,249 ; Hoskins, 35,728 ; Potter, 73,419.

1 h. 30 matin.—Le World admet la défaite de Robinson, mais réclame l'élection du reste du ticket d'Etat à une majorité de 20,000.

Il conclue que la législature aura république.

C'est le vote Kelly qui a empêché la réélection de Robinson.

Tout indique que la faction anti-tammany élira les officiers de comté à une faible majorité.

Brooklyn, 1:10 h.—Vote total Cornell 22,839, Robinson 30,909, Kelly 4,031.

Mississippe.

Vicksburg, 4.—Le résultat de l'élection ne sera pas connu avant demain.

Jackson, 4.—Election tranquille, vote faible. On croit que les démocrates emporteront l'Etat, à l'exception d'un petit nombre de comtés.

Dans le comté de Hinds, le ticket greenbackiste passera probablement.

Yasco est démocrate.

Grenada, 4.—Les démocrates enlèvent cette ville à une majorité de 200 sur un vote total de 412. Ils enlèveront le comté à 500 voix de majorité contre 200 l'an dernier.

Corinthe, 4.—Le comté d'Alcorn a voté le ticket démocrate.

Holly Springs, 4.—Les officiers démocrates du comté sont probablement élus. Il y a des doutes sur le ticket législatif.

Virginie.

Petersburg, 3.—Il règne une grande anxiété à propos des élections de demain. On sait qu'il s'agit du règlement de la dette. Les deux partis opposés ont une égale confiance dans la victoire.

On a doublé la police partout et toutes les bars sont fermées.

Alexandrie donnerait une majorité de 533 aux candidats à la législature qui sont partisans du paiement de la dette.

Norfolk,—Les Réajusteurs ont enlevé la ville à une majorité de 10 voix. A Portsemouth, il y a doute entre les réajusteurs et les consolidateurs. A Macon, le sénateur réajusteur l'emportera probablement et la vérifiable orthographe de son nom était *Belmonte*. Il fit ses études au lycée de Toulouse, où il avait obtenu une bourse. Son attachement pour la dynastie impériale s'affirmait déjà d'une telle façon, que sa bourse lui fut supprimée après le 20 mars 1815. Il publia les *Mêles de Waterloo* et plusieurs autres pièces de la même force, malgré les divergences d'opinions, dans la pléiade romantique de 1830. En 1849, deux satires qu'il publia le firent expulser de Toulouse par l'autorité. Il vint à Paris pour achever ses études de droit, qu'il devait bientôt pour la poésie et la politique.

L'œuvre principale de M. Belmontet est une tragédie faite en collaboration avec son compatriote Alexandre Soumet, et qui, sous le titre : *Une Fête de Néron*, fut représentée à l'Odéon en 1820. Quelque temps auparavant, il avait déjà un faire simple maître d'études à la pension Saint-Victor, où il succéda en cette qualité à Michel de Bourges. Après la révolution de Juillet, il fut reçu par la reine Hortense à Arenenberg et lui vous entièrement à la défense des idées de cette fille. On retrouve son nom mêlé à toutes les publications napoléoniennes, dans toutes les rédactions de journaux bonapartistes.

En 1852, il fut élu député de Castelsarrasin et défendit en toute occasion la politique impériale.

Durant cette période il publia de nombreux poèmes à la louange de l'empire. C'est dans une de ces odes que se trouve le fameux vers :

Le vrai feu d'artifice est d'être magnanime!

qui obtint un si prodigieux succès d'hilarité.

Réélu successivement député officiel au Corps législatif jusqu'en 1870, il abandonna la carrière politique au 4 septembre.

M. Belmontet était officier de la Légion d'honneur.

La répression en France.—Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux, la circulaire suivante :

"Paris, le 17 octobre 1879.

"Monsieur le procureur général,

"Depuis quelques semaines, certains journaux propagent sans scrupule des fausses nouvelles, et à la discussion loyale qui peut éclairer l'opinion publique, d'autres substituent l'injure et l'excitation contre le gouvernement de la République, en se livrant à la plus souvent à de violentes attaques contre la Constitution. Des manifestations factieuses, des provocations au renversement du Pouvoir légal se produisent dans les réunions, dans des discours et par des publications de toute espèce. De pareilles pratiques, si elles étaient tolérées, ne tarderaient pas à porter atteinte à l'autorité des lois, à inquiéter les populations et à compromettre les intérêts du pays.

"En conséquence, je vous prie de déférer aux tribunaux tous les discours, écrits ou actes qui vous paraîtraient contraires aux lois et susceptibles de répression.

"Recevez, Monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération distinguée.

"Le garde des sceaux, ministre de la justice,
E. Le Royer."

Rien de mieux pour la presse à coton qu'une peine de Black Crooks. *L'Etoile Rouge.*

—Nous avons reproduit la lettre de la marquise Giuseppina Raimondi, femme de Garibaldi, au *Pungolo* de Milan, au sujet du procès en nullité de mariage, qui lui est intenté par Garibaldi. Celui-ci vient d'adresser au *Secolo* un télégramme dont ce journal donne le résumé suivant :

Dans ce télégramme, le général écrit que la marquise Giuseppina Raimondi a cessé de la garde qu'il s'était imposée à lui-même afin de cacher la mauvaise conduite de cette dame" ; en présence de cette provocation de sa part, le général retire ce qu'on quelques mots l'histoire qui, pendant de longues années, a attristé son cœur loyal, désagréable de tout mensonge, et il dévoile les motifs qui l'ont forcé à quitter la maison Raimondi. "J'ai des preuves suffisantes, télégraphie le général, et je les produirai lorsqu'il sera temps."

—Le comble du champignon. Un Bordelais et un Marseillais sont établis dans un restaurant du boulevard. Le garçon apporte aux champignons!

—Ah!.... dit le Bordelais, comme ils sont petits !... rien décidément ne vaut les cèpes de chez nous, qu'on trouve au pied des arbres et qui sont comme des cassolettes.

—Mon bon.... chez moi, c'est bien plus fort ; on sent les arbres qu'on trouve au pied des champignons.

Cacatoès pour monsieur à Fetour le Rouge.

—Encore un peu de charabias. Celui-ci vient de la côte normande :

—Khadikalaka ladikaka?
—Odikalakalakoth.
—Larakaka ?
—Varakaka.
—Tradaction, à l'usage de M. Paul Bert :
—Qu'est-ce qu'elle dit qu'elle a encore, la fille à Colas ?
—Elle dit qu'elle a encore la colique.
—Qu'elle le casse !
—Oui, elle le casse.

NOUVELLES ETRANGERES

FRANCE.

Pose du câble français.

Londres, 4.—Un télégramme du vapeur Faraday, pour la nouvelle pose du câble français, en date du 3, annonce que le canal du Nord est complet. Le navire se dirige vers Halifax.

Halifax, 4.—Le Faraday est arrivé aujourd'hui, après avoir posé le câble français de Brest à Saint-Pierre. Il est maintenant occupé à poser le câble entre Saint-Pierre et le Cap Cod.

Le Faraday a eu à supporter l'ouragan de la semaine dernière, mais a continué son œuvre. Le câble a été établi à 200 milles du cap Cod, dimanche soir.

L'élection de Humbert annulée.

Paris, 4.—Le conseil de préfecture de la Seine a annulé l'élection de Humbert comme membre de la municipalité de Paris.

Le mariage d'Alphonse XII.

Madrid, 4.—Une dépêche de Madrid annonce que le mariage du Roi est fixé au 1er décembre.

L'ecandre anglaise dans les eaux turques.

Londres, 4.—Suivant une dépêche de Constantinople à l'agence